

HONORAIRES LOCATION

Applicable à compter du 1^{er} Avril 2022

Locaux à usage d'habitation soumis à la LOI du 06 juillet 1 989

Les honoraires ci-dessous sont exprimés toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

**Honoraires maximum*

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur.....50 €

Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail

	Dû par le bailleur	Dû par le locataire
Honoraires de visites		
Constitution du dossier	3,5 € / m ²	3,5 € / m ²
Rédaction du bail		

	Dû par le bailleur	Dû par le locataire
<u>Honoraires d'état des lieux :</u>	2 € / m ²	2 € / m ²

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Gestion locative : 6 % du montant du loyer hors charges

Gestion locative privilège : 4,5 % du montant loyer hors charges

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL / COMMERCIAL

	Dû par le bailleur	Dû par le locataire
<u>Honoraires de rédaction du bail</u>		
<u>Et d'état des lieux :</u>	½ mois de loyer hors charge	½ mois de loyer hors charge

Applicable à compter du 8 Novembre 2022

*Les honoraires ci-dessous sont exprimés toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

*Honoraires Maximum

HONORAIRES DE TRANSACTION*

BAREMES*

Tous types de mandat

< 60 000 €	6 000 €
60 001 € à 100 000 €	9 000 €
100 001 € à 150 000 €	11 000 €
150 001 € à 200 000 €	12 000 €
200 001 € à 250 000 €	13 000 €
250 001 € à 300 000 €	14 000 €
> 300 001 €	5 %

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur.

Mandat Exclusif et Préférence : Nombreux avantages, nous consulter.

Applicable à compter du 20 Octobre 2022

*Les honoraires ci-dessous sont exprimés toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

*Honoraires Maximum

BAREMES FONCIER*

Mandat Simple ou Préférence

< 120 000€	9 000 €
> 120 001 €	10 000€

Mandat Exclusif

	<i>Etude de sol et Diagnostics ou Division Parcellaire et Diagnostics</i>	<i>Etude de Sol Division parcellaire Diagnostics</i>
< 120 000€	10 000€	12 000€
> 120 001 €	12 000€	13 000€

BAREMES MISE EN COPROPRIETE*

Mandat Exclusif

	Réalisation du diagnostic technique global (Etat descriptif de division, calcul des tantièmes, établissement du règlement, diagnostics...)
< 120 000€	13 000€
> 120 001€	14 000€

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur.

HONORAIRES DE TRANSACTION VIAGER*

Applicable à compter du 1^{er} Avril 2022

*Les honoraires ci-dessous sont exprimés toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

*Honoraires Maximum

BAREMES VIAGER*

*Vente en viager libre ou occupé ainsi qu'en cas de vente à terme.

Tous types de mandat

Jusqu'à 150 000 €	9 000 €
150 001 € à 200 000 €	10 000 €
200 001 € à 250 000 €	11 000 €
> 250 001 €	12 000 €

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur.

Mandat Exclusif et Préférence : Nombreux avantages, nous consulter.

Applicable à compter du 20 Octobre 2022

*Les honoraires ci-dessous sont exprimés toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

*Honoraires Maximum

HONORAIRES ESTIMATION ECRITE*

* Possibilité de remboursement si vente par nos soins.

Nombre de biens à estimer	Biens sur le même secteur	Biens sur secteur différent
1	150€	
2	250€	290€
3	350€	390€
4	450€	490€
5	550€	590€

HONORAIRES TRANSACTION SUR FOND DE COMMERCE

< 45 000€	20%
45 001 € à 65 000€	18%
65 001 € à 85 000€	15%
85 001€ à 140 000€	13%
140 001€ à 160 000€	10%
> 160 001€	8%

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur.